



Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES

Animateurs (trices) titulaires, non titulaires : Tous en grève le mercredi 22 mai 2013 !

Le mercredi 22 Mai 2013 était prévu une journée d'école pour compenser un rallongement des vacances de la Toussaint 2012. Cette journée d'école est devenue une journée de concertation commune avec l'Education Nationale pour finir en journée de centres de loisirs.

De qui se moque-t-on ? Professionnellement, nous constatons beaucoup d'incohérence.

De plus, les animateurs ne sont pas une variable d'ajustement : cette modification du calendrier très tardive perturbe la vie personnelle et familiale des animateurs. La ville de Paris se doit de respecter la vie personnelle de ses agents. **La CGT animateurs et FO animateurs n'acceptent pas cette décision de la DASCO.**

D'autre part, cette grève s'inscrit dans une démarche revendicative concernant l'Aménagement des Rythmes Educatifs (ARE).

Nos syndicats n'avaient pas demandé, comme d'autres, une application de la réforme en septembre 2013. La CGT constate qu'il y a trop de précipitation pour régler les problèmes d'encadrement, de locaux, d'articulation entre les différents acteurs de l'école et hors de l'école, de budget, de formation, de projets, etc.. ;

Si nous approuvons et revendiquons la création d'une filière animation et le passage en catégorie B des Directeurs de centre de loisirs (même si de nombreuses questions sont encore à régler : temps de travail et missions notamment doivent être clarifiés..), nous constatons que la réforme va fortement perturber nos conditions de travail et nous demander un investissement professionnel accru.

Nos syndicats revendiquent des avancées salariales et professionnelles pour les personnels de terrain qui seront en première ligne dans la mise en place de la réforme auprès des enfants.

- De véritables contrats englobant 100% des services péri et extrascolaires doivent être proposés aux vacataires. La ville de Paris propose une fausse sortie de la logique de vacation et continue à s'inscrire dans une politique globale incohérente au regard de la stabilité des équipes et du métier en proposant uniquement des contrats à 25, 50 ou 70%. Il faut aussi des formations et des postes au concours.
- Des indemnités de fonction revalorisée à 90 euros pour les BCD/EPL et les RPA
- Une revalorisation de l'IAT2 de 50 euros supplémentaires pour tous
- Une réelle prise en compte des heures supplémentaires pour les animateurs dans le cadre de la réforme

Nos syndicats demandent à la ville de Paris de nous recevoir et de répondre favorablement à nos revendications. **Il faut se faire entendre et se faire respecter !**

Le préavis de grève couvre l'ensemble des personnels sur toute la journée.

L'ANIMATION EST NOTRE METIER

Bulletin d'Adhésion CGT ANIMATEURS

Paris, le 03.05.13

Nom.....Prénom.....

Ecole.....Grade.....

Adresse personnelle.....

.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens ☐ 3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎01.44.52.77.05. – ☎ : 01.44.52.77.29

Pour nous contacter 01.42.76.40.87 (répondeur si absent) ou portable : 06 81 39 89 53
 Permanence tous les mardis au 4 rue Lobau – 75004 PARIS (M° Hôtel de Ville)
 De 14 heures à 16 heures (salle 114) - Site Internet : taper animateurs cgt paris
 Mail : syndicat.cgt-animateurs@paris.fr